



## Critères d'entrée 2025

### Objectif

Le prix Membre de l'année de BOMA Canada récompense un membre d'une association locale qui a fait preuve de leadership, d'initiative et/ou de service à la communauté de l'immobilier commercial. Ce prix met en avant les activités de l'année précédente plutôt que le service rendu sur plusieurs années.

### Admissibilité

- NOTE IMPORTANTE : Ce prix est un « prix d'entrée », ce qui signifie que seuls ceux qui ont remporté un prix de Membre de l'année au niveau local en 2025 sont éligibles pour le prix national. Le gagnant national sera proposé à BOMA International pour être reconnu comme Membre régional de l'année de BOMA Canada.
- Les candidats doivent être membres locaux de BOMA pour être éligibles
- Les membres de la gestion immobilière et des fournisseurs de services peuvent postuler pour ce prix
- Les anciens lauréats nationaux ne sont pas éligibles pour postuler

### Inscription

- Période d'admissibilité : Les participants seront évalués principalement sur leurs réalisations récentes
- Nomination : Les sections locales de BOMA enregistreront leur(s) candidat(s) avant la date limite officielle de candidature.
- Date limite officielle de soumission : 15 juillet 2025. Les documents de candidature (ci-dessous) doivent être reçus au bureau de BOMA Canada par **courriel** à [dprince@bomacanada.ca](mailto:dprince@bomacanada.ca)
- Frais d'inscription : Aucun



## RÉCOMPENSE DU MEMBRE DE L'ANNÉE – Conditions de Participation

### Critères (Soumission Écrite)

Les éléments suivants sont requis dans votre dossier de participation formelle :

- La soumission doit être au format CV de 8 ½" x 11" et envoyée en fichier PDF (La soumission doit être limitée à 2-4 pages, interligne simple ou double accepté).
- Une page de garde indiquant les informations suivantes doit être incluse : Nom du participant, entreprise, numéro de téléphone et adresse **courriel**
- Des descriptions écrites doivent être fournies pour chacun des critères suivants :
- Compétences en leadership démontrées (cela doit inclure une lettre de l'association locale décrivant ces compétences). (30 points)
- Participation à BOMA - implication dans les comités ; local, régional (national) ou international. (30 points)
- Contribution à la communauté CRE - temps et impact sur la communauté CRE. (20 points)
- Éducation BOMA – acquise et/ou dispensée : qualifications professionnelles, formation continue, séminaires, conférences, instructeur, panéliste, expert en la matière (20 points)
- Photographie : une photo couleur (minimum 300 dpi) au format électronique (jpg).

### Évaluation

- L'évaluation aura lieu aux niveaux local et national (régional)

### Reconnaissance

- Le lauréat recevra un trophée lors du Gala National des Récompenses pendant BOMEX chaque année (Tous les participants seront reconnus comme finalistes lors du Gala)
  - Le lauréat sera informé à l'avance et invité à assister au Gala National des Récompenses pendant BOMEX (Les frais de déplacement ne sont pas inclus)
  - Le lauréat pourra être reconnu dans les initiatives éditoriales/marketing post-événement
  - Le lauréat sera proposé à BOMA International pour être reconnu comme Membre Régional de l'Année de BOMA Canada lors de la Conférence Annuelle de BOMA International (Note : Il n'y a pas de compétition au niveau international – tous les Membres Régionaux de l'Année sont reconnus)
-